

# Règlement du Concours Photo France Passion 2022

**"France Passion, le camping-car en liberté !"**

**Du 01/03/2022 au 10/09/2022**

**Proposez votre plus beau cliché d'une étape France Passion**

Réservé aux possesseurs d'un Guide France Passion 2022, le concours est ouvert !  
Vos meilleurs clichés figureront sur notre site web et sur nos réseaux sociaux, et vous permettront de gagner de nombreux cadeaux...

- Thème : **"France Passion, le camping-car en liberté !"**

- Date : Du **1er Mars** au **10 septembre 2022** inclus.

> **La photo doit être prise sur une étape France Passion**

> **Sur la photo : 1 camping-car ou fourgon ou van & 1 personne et/ou animal.**

> **1 photo maximum par participant**

**Jeu concours organisé avec nos partenaires Cap Latitude, Masters France, Camping-Car Magazine, Le Monde du Camping-Car et FEFI**  
(Fédération Européenne de la Formule Invitations)

## **MODE DE DEPOT DE VOTRE PHOTO :**

- Rendez-vous sur la plateforme <https://www.socialshaker.com> à partir du 1er Mars 2022.
- Pour participer, renseignez le formulaire (prénom, nom, e-mail, n° de carte d'Invité France Passion\*)
- Acceptez le règlement du concours
- Téléchargez votre photo
- Validez votre photo
- Dans l'onglet « Titre », renseignez le nom et le département de l'étape France Passion sur laquelle votre photo a été prise
- Sauvegardez le dépôt de votre photo
- Votre participation est enregistrée
- Cliquez sur « Galerie » pour voir les photos déjà postées

\* Tout dépôt de photo ne portant pas ces informations au complet ne pourra être retenue.

Il est demandé aux participants de déposer leur photo sur la plateforme socialshaker **au plus grand format et avec la meilleure résolution** dont ils disposent.

## REGLEMENT :

### I- GÉNÉRALITÉS

La Sarl France Passion dont le siège social est CS 10057 - 84202 Carpentras Cedex, organise un concours photo.

### II- DOTATIONS

#### - LOT 1 :

**Un voyage organisé "Road Trip non accompagné" Cap Latitude en camping-car** pour 2 personnes, à choisir sur le catalogue 2022 de Cap Latitude : ce lot comprend l'inscription au voyage pour 2 personnes voyageant dans le même camping-car, les activités touristiques et repas prévus au programme.

Ce lot ne comprend pas la fourniture du camping-car, l'assurance, le carburant et les péages.  
Valeur du lot 1 : selon le voyage choisi, dans la limite de 2.780€ soit 1.390€ / personne.

#### - LOT 2 :

**1 GPS GARMIN Portable 780 spécial camping-car offert par le groupement Masters France.**

#### - LOT 3 :

**1 abonnement au Guide France Passion pendant 5 ans**, valeur 125 € sur la base de 5 guides au tarif renouvellement le plus favorable en vigueur à ce jour (25€).

#### - LOTS 4 à 10 (au choix) :

**1 abonnement d'un an au magazine LE MONDE DU CAMPING-CAR** (10 numéros) + 2 hors-série + version digitale + le Guide des aires de services, valeur 144€.

#### OU

**1 abonnement d'un an au magazine CAMPING-CAR MAGAZINE** (11 numéros) + 1 guide officiel des aires de services, valeur 71€.

#### OU

**1 Guide des étapes du pays de votre choix, à choisir parmi les guides édités par les partenaires de France Passion membres de la FEFI** (Fédération Européenne de la Formule Invitations) : Espagne, Grande-Bretagne et Irlande, Suisse, Allemagne, Autriche, Suède, Danemark et Norvège.  
Voir sur [fefe.eu](http://fefe.eu)

#### - LOTS 11 à 20 :

**Le Guide des étapes France Passion 2023 – livraison mars 2023.**

#### - LOTS 21 à 30 :

1 assortiment de goodies France Passion.

Les gagnants du concours photo seront avisés par la société organisatrice par e-mail.

### III- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours photographique est ouvert aux adhérents France Passion porteurs d'une carte numérotée d'invité France Passion 2022, associés à une adresse e-mail valide, sans distinction d'âge et de lieu de résidence, à l'exception du personnel de la société organisatrice ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.

La participation au concours est gratuite. La date limite d'envoi est fixée au 10 septembre 2022 inclus, date de la connexion électronique faisant foi.

Un même participant (même nom et adresse postale ou e-mail) ne peut participer qu'à hauteur d'une photo.

Les lots attribués aux gagnants ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables, et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire, pour quelque raison que ce soit, même en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Les lots ne pouvant être remis par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par les gagnants, seront remis aux gagnants suivants par la société organisatrice.

### IV- PHOTOGRAPHIES ACCEPTÉES

**1 photo prise sur une étape France Passion.**

**- Sur la photo : 1 camping-car ou fourgon ou van & 1 personne et/ou animal.**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos ne répondant pas aux critères ci-dessus, ou qu'ils jugent comme pouvant présenter un caractère pornographique, pédophile, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

### V- DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de la photographie envoyée, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes cette photo et autorisent la représentation gratuite de leur œuvre par la société France Passion pour toute diffusion sur support papier ou par voie électronique. Ils acceptent l'utilisation de leur image et de celle de leur(s) enfant(s), en leur qualité de représentant légal, titulaire de l'autorité parentale. Ils se seront assurés de pouvoir utiliser l'image de personnes étrangères à leur propre famille, avec l'autorisation de celles-ci.

Dans le cas où un participant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le commentaire envoyé à la société organisatrice lors du dépôt de sa photo.

### VI- CONDITIONS DE SÉLECTION DES GAGNANTS

1/ Les votes sont ouverts à tous sur la plateforme **socialshaker**

Chaque utilisateur ne pourra voter qu'une seule fois, pour une seule photo.

2/ Les **20 photos les plus likées** sur la plateforme **socialshaker** seront présélectionnées pour le jury final

3/ **Le jury final**, composé de journalistes et photographes des magazines français spécialisés "camping-car" et des membres de la société France Passion, **sélectionnera les 15 photos gagnantes** parmi les 20 présélectionnées.

4/ Les résultats seront dévoilés le 25 septembre 2022 à l'occasion du salon des véhicules de loisirs à Paris-le Bourget. Les gagnants seront avisés par e-mail.

Les photos retenues seront publiées sur le site Internet [france-passion.com](http://france-passion.com) et sur les réseaux sociaux de la sarl France Passion (Instagram, facebook, etc...)

## VII- RÉCLAMATIONS

La participation au concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent concours sans préavis. Cette décision, laissée à la seule appréciation de la société France Passion, ne saurait engager sa responsabilité.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté.

Ce Jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook/Instagram. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice. Facebook/Instagram ne peut être considéré comme responsable en cas de litige lié au Jeu.

## VIII- RÈGLEMENT

Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur le site Internet de la société organisatrice : [www.france-passion.com](http://www.france-passion.com)

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## IX- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la société organisatrice en vue de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants et de l'attribution de la dotation. Si le participant l'a accepté, les données collectées permettront de l'informer des mises à jour effectuées sur le site ou de lui communiquer des offres particulières.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à la société organisatrice.

## X- LITIGES

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent Règlement est soumis à la loi Française. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de Règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société France Passion, sauf dispositions d'ordre public contraires.

-----